



Technip Energies remporte un contrat significatif pour l'unité de craquage de naphta d'IOCL à Paradip en Inde

Juin 20, 2024

Technip Energies (PARIS : TE) a remporté un contrat significatif⁽¹⁾ auprès d'Indian Oil Corporation Limited (IOCL) incluant la licence, l'ingénierie de base, la fourniture d'équipements propriétaires et de catalyseurs et les services associés pour l'unité de craquage de naphta de Paradip (PDNCU). L'unité, d'une capacité de 1500 kta ⁽²⁾, fera partie du complexe pétrochimique de Paradip, en Inde.

Le complexe pétrochimique sera intégré à la raffinerie existante d'une capacité de 15 millions de tonnes par an. Il sera l'un des quatre projets proposés dans le cadre du programme *Petroleum, Chemicals & Petrochemical Investment Regions* en Inde. Le complexe pétrochimique comprendra une unité de craquage de taille industrielle ainsi que des unités de traitement en aval produisant plusieurs produits pétrochimiques.

En plus de la technologie du craqueur de naphta, Technip Energies fournira des équipements propriétaires comme les plateaux de séparation Ripple Trays™ et le catalyseur.

Bhaskar Patel, SVP des carburants durables, de la chimie et de la circularité chez Technip Energies, a déclaré : « *Nous sommes une nouvelle fois très satisfaits de travailler aux côtés d'Indian Oil Corporation Limited (IOCL) et de nous voir confier leur méga projet de craquage à Paradip. Notre technologie d'éthylène éprouvée, combinée à notre expérience dans le domaine des méga-craqueurs sont des facteurs de différenciation déterminants pour nos clients. Nous sommes impatients de réaliser ce projet important qui illustre notre engagement sur le territoire indien.* »

(1) Un contrat « significatif » pour Technip Energies est un contrat représentant entre 50 et 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce contrat sera comptabilisé dans les prises de commandes du deuxième trimestre 2024 et inclus dans le carnet de commandes du segment Technologie, produits et services (TPS).

(2) KTA : kilotonnes par an.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une société d'ingénierie et de technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO2. La société bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Les actions de Technip Energies sont cotées sur Euronext Paris. En outre, Technip Energies dispose d'un programme ADR (*American Depositary Receipt*) sponsorisé de niveau 1, avec ses ADRs négociés sur les marchés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Relations investisseurs

Phillip Lindsay

Vice-président Relations Investisseurs

Tel: +44 207 585 5051

Email: [Phillip.Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations médias

Jason Hyonne

Responsable Relations presse & Réseaux sociaux

Tel: +33 1 47 78 22 89

Email: [Jason.Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@ten.com)

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2023 déposé le 8 mars 2024 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Pièces jointes

- [Cracker_Paradip_IOCL](#)
- [PR_T.EN_Cracker_Paradip_IOCL_FR](#)